



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 09/05/2023

Publication :  
le 19/05/2023

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

**Délibération n° D-2023-134**

Subvention - Convention pluriannuelle 2022-2024 -  
Avenant n°2 - Année 2023 - Vent d'ouest - Solde

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Florent SIMMONET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention - Convention pluriannuelle 2022-2024 -  
Avenant n°2 - Année 2023 - Vent d'ouest - Solde**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Dans ce cadre, la Ville a souhaité poursuivre son partenariat avec l'association Vent d'ouest par le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2022-2024, validée lors du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

L'association vise à développer l'offre de jardins partagés sur la Ville. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique en poursuivant les objectifs suivants :

- permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Au regard de la situation financière de l'association et de son rapport d'activités, la Ville décide d'apporter son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000,00 € pour l'année 2023.

Pour rappel, la Ville ayant déjà versé un acompte de 14 400,00 €. Il est proposé à l'assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 21 600,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 21 600,00 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Florent SIMMONET**

**Jérôme BALOGÉ**



**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION VENT D'OUEST  
Avenant n°2**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mai 2023, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

*d'une part,*

**ET**

L'Association VENT D'OUEST représentée par Monsieur Luis LOPES et Monsieur Alain HIBERT, en qualité de co-présidents, dûment habilités à cet effet, ci-après dénommée l'Association,

*d'autre part,*

**Il est convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort a signé avec l'association Vent d'ouest une convention pluriannuelle 2022-2024 visant à développer un réseau de jardins pluriels de quartiers, à s'inscrire dans une démarche d'insertion économique en liaison avec les structures spécialisées d'insertion par l'économie et à participer à la conception et création d'une structure de production et de commercialisation des produits maraîchers.

**ARTICLE 1**

L'article 4.1 de la convention est modifié comme suit :

**« ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

4.1 – Les moyens :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte les objectifs et les clauses de la convention d'objectifs initiale, la Ville de Niort attribue à l'association pour l'exercice 2023 une subvention de 36 000,00 €.

4.2 – Modalités de versement :

Pour l'exercice 2023 :

- Un acompte de 14 400,00 € a été versé courant janvier 2023 ;
- Le solde de 21 600,00 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 15 mai 2023.

Le versement de ce solde sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Pour la Ville de Niort  
L'Adjointe déléguée

Pour l'Association Vent d'ouest  
Les Co-Président

Florence VILLES

Luis LOPES et Alain HIBERT